

Extrait du El mouwatin

<http://www.elmouwatin.dz/?Equivalence-de-diplomes>

# Equivalence de diplômes

- Vie active - Etudes supérieures - Equivalences -



---

**El mouwatin**

---

## Quelle est la procédure de demande d'équivalence ?

Les titulaires d'un diplôme universitaire obtenu hors d'Algérie, peuvent déposer une demande d'équivalence en ligne et suivre son évolution.

### Remarque :

la procédure « manuelle » n'a plus cours (dépôt du dossier au MESRS, DFSG Sous-direction des équivalences). Les dossiers de demande d'équivalence doivent être déposés exclusivement en ligne.

Avant de commencer

Les documents présentés par les titulaires des diplômes étrangers, en vue d'en faire reconnaître l'équivalence avec des diplômes universitaires algériens, doivent être authentifiés par l'établissement universitaire qui les a délivrés, et par la représentation diplomatique algérienne concernée.

## Comment effectuer votre demande ?

La demande d'équivalence est réalisée comme suit :

1. Obtenir un compte d'accès (Nom utilisateur et mot de passe) en renseignant un formulaire (sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique [www.mesrs.dz](http://www.mesrs.dz))

2. Déposer une demande d'équivalence Dossier :

1- Pour le Diplôme de licence, bachelor :

- La fiche de renseignement
- Une copie du baccalauréat, ou d'un titre étranger reconnu équivalent, dûment authentifié par les autorités concernées.
- Une copie du diplôme de graduation soumis à l'équivalence (licence ou bachelor) dûment authentifié par les autorités concernées.
- Copie de Relevé de notes (transcrit) dûment authentifié par les autorités concernées.
- Une traduction, le cas échéant, en langue nationale de l'ensemble du dossier de l'intéressé (faite par un traducteur assermenté) et visée par les autorités consulaires algériennes du pays concerné.
- Une copie du passeport.
- Un extrait de l'acte de naissance.
- Une copie de la carte consulaire.

## Equivalence de diplômes

---

- Une copie de la carte de séjour couvrant la période des études sanctionnées par le diplôme objet de l'équivalence.

### 2- Pour le Diplôme de Master :

- La fiche de renseignement
- Une copie du baccalauréat, ou d'un titre étranger reconnu équivalent, dûment authentifié par les autorités concernées.
- Une copie du diplôme de graduation (licence ou bachelor) dûment authentifié par les autorités concernées.
- Une copie du diplôme de post graduation (Master) soumis a l'équivalence dûment authentifiée par les autorités concernées.
- Copie de Relevé de notes (transcrit) dûment authentifié par les autorités concernées.
- L'ensemble des travaux présentés par l'intéressé (mémoire+CD)
- Une traduction, le cas échéant, en langue nationale de l'ensemble du dossier de l'intéressé (faite par un traducteur assermenté) et visée par les autorités consulaires algériennes du pays concerné.
- Une copie du passeport.
- Un extrait de l'acte de naissance.
- Une copie de la carte consulaire.
- Une copie de la carte de séjour couvrant la période des études sanctionnées par le diplôme objet de l'équivalence.

### 3- Pour le Diplôme de Doctorat :

- Une copie du baccalauréat, ou d'un titre étranger reconnu équivalent, dûment authentifié par les autorités concernées.
- Une copie du diplôme de graduation dûment authentifié par les autorités concernées.
- Une copie du diplôme de post graduation dûment authentifiée par les autorités concernées.
- Une copie du diplôme de doctorat dûment authentifié par les autorités concernées.
- L'ensemble des travaux présentés par l'intéressé (thèse, +CD)
- Une traduction, le cas échéant, en langue nationale de l'ensemble du dossier de l'intéressé (faite par un traducteur assermenté) et visée par les autorités consulaires algériennes du pays concerné.
- Une copie du passeport.
- Un extrait de l'acte de naissance.

- Une copie de la carte consulaire.
- Une copie de la carte de séjour couvrant la période des études sanctionnées par le diplôme objet de l'équivalence.

#### 4- pour le diplôme en Sciences médicales

- La fiche de renseignements
- Copie du Baccalauréat ou titre équivalent.
- Copie du diplôme de graduation.
- CV depuis l'obtention de la spécialité à ce jour.
- Mémoire.
- Copie du diplôme ou titre étranger pour lequel l'équivalence est demandée dûment authentifiée par les autorités concernées.
- Copie du relevé de notes du cursus dûment authentifié par les autorités concernées.
- Programme détaillé du cursus.
- Copie des attestations de stage
- Copie des Diplômes
- Copie des Certificats
- Extrait de Naissance.
- Copie de(s) nomination (s) au Postes de responsabilité(s) dans le domaine des sciences médicales.
- Une copie du passeport.
- Une copie de la carte consulaire.
- Une copie de la carte de séjour couvrant la période des études sanctionnées par le diplôme objet de l'équivalence.

#### 5- pour le Diplôme de graduation

Les pièces et documents consultatifs du dossier de demande pour L'obtention de L'équivalence avec les diplômes de graduation algérien sont présentés comme suit :

- la fiche de renseignements
- Une copie du baccalauréat, ou d'un titre étranger reconnu équivalent, dûment authentifié par les autorités concernées.

## Equivalence de diplômes

---

- Une copie du diplôme de graduation soumis a l'équivalence dûment authentifié par les autorités concernées.
- Copie de Relevé de notes (transcrit) dûment authentifié par les autorités concernées.
- Une traduction, le cas échéant, en langue nationale de l'ensemble du dossier de l'intéressé (faite par un traducteur assermenté) et visée par les autorités consulaires algériennes du pays concerné.
- Une copie du passeport.
- Une copie de la carte consulaire.
- Une copie de la carte de séjour couvrant la période des études sanctionnées par le diplôme objet de l'équivalence.

**Lien :** [www.mesrs.dz](http://www.mesrs.dz)

**Source :** Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique